

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 13 décembre 2022

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 13 décembre 2022 à 18h30 dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Bernard HOGUET, Maire,
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT, Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, **Adjoints**,
Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**,
Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE
Conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mme Elvira HACHE a donné pouvoir à Mme Marie-Lise DEGREMONT
Dany DEFONTAINE a donné pouvoir à M. Christopher MAUVE
Xavier LECOINTRE a donné pouvoir à M. Jean-Michel LAMOTTE

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.
Après l'appel nominal, Madame Bernadette MALANDAIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 14 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Question N°1 :

SDE 76 : programme d'effacement de réseau et d'éclairage public Route de Grainval

Monsieur Daudruy présente le projet préparé par le SDE76 pour l'effacement de réseau et l'éclairage public Route de Grainval dont le montant prévisionnel s'élève à 949 400,62€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 300 764,47€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide d'adopter le projet et d'inscrire la dépense au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 300 764,47€ T.T.C.

Une étude hydraulique mandatée par la Communauté d'agglomération est en cours. Les résultats permettront ensuite d'envisager un programme d'aménagement de la voirie pour ce hameau.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°2 :

SDE 76 : programme d'effacement de réseau et d'éclairage public Chemin des falaises

Dans la continuité de la question n°1, Monsieur Daudruy présente le projet préparé par le SDE76 pour l'effacement de réseau et l'éclairage public Chemin des falaises dont le montant prévisionnel s'élève à 217 928,71€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 36 126,19€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le projet et d'inscrire la dépense au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 36 126,19€ T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Question N°3 :

Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de gestion 76 Contrat groupe « mutuelle santé »

Monsieur le Maire expose que les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados, de l'Orne et de la Seine-Maritime ont décidé de s'associer pour mettre en

place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CDG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Monsieur le Maire,

Adopté à l'unanimité.

Question N°4 :

Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de gestion 76 Contrat groupe « prévoyance »

De même que pour le contrat groupe mutuelle santé, Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

C'est également la MNT qui a remporté le marché du CDG76.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- de sélectionner la formule 2, qui deviendra obligatoire dès 2025
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Question N°5 :

Mise en œuvre du compte épargne temps

M. le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET) dans la collectivité.

Ainsi, par exception à la règle de l'annualité des congés qui oblige en principe à solder ses congés au 31 décembre et indépendamment des autorisations exceptionnelles de report, le CET permet à l'agent qui le demande d'accumuler des droits à congés rémunérés afin de les utiliser ou de les valoriser

ultérieurement. Il est proposé au conseil municipal que ce compte soit encadré dans la limite de ce que permet la réglementation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte épargne temps sera mis en œuvre à compter du 01/01/2023 selon des modalités précises.

Adopté à l'unanimité.

Question N°6 :

RIFSEEP – Modification des barèmes

Par délibération du 04 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a modifié le barème pour tenir compte des évolutions de carrière au sein de la collectivité.

L'article 3 du décret 2014-513 prévoit un réexamen « au moins tous les 4 ans ».

Il est proposé de retenir les barèmes inscrits dans les deux tableaux ci-dessous, étant entendu qu'il s'agit de montants plafonds et de voter une enveloppe de régime indemnitaire sur la base de 50000€/an maximum, valable pour la durée du mandat actuel.

Adopté à l'unanimité.

Question N°7 :

Création de poste

La collectivité a souhaité améliorer et amplifier sa communication envers ses administrés et a, à ce titre, développé ses supports de communication pour y parvenir. Beaucoup de temps doit donc y être consacré. L'agent qui s'en occupe actuellement est également en charge des dossiers d'urbanisme et de sécurité des établissements recevant du public sans compter de nombreuses autres tâches. Il devient difficile d'assurer sereinement l'ensemble de nos obligations.

Il est donc proposé de créer un poste d'instructeur du droit des sols à temps non complet, à raison de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023. Selon les candidatures reçues, ce poste pourra être assuré par un adjoint administratif ou un adjoint administratif (1^{ère} ou 2^{ème} classe) ou un rédacteur.

Adopté à l'unanimité.

Question N°8 :

Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Le SDE76 propose aux communes du territoire, un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.

Dans le cadre de cet accompagnement, le SDE 76 propose de réaliser :

- L'analyse des consommations et les dépenses d'énergie de la collectivité
- L'analyse du fonctionnement thermique des bâtiments
- La co-construction d'un programme pluriannuel d'actions d'économies
- L'accompagnement à la réalisation des travaux d'économies d'énergies
- La sensibilisation et l'information des élus et techniciens aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables thermiques

Afin d'officialiser l'adhésion à ce service, le conseil municipal valide la signature de la convention afférente.

Adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire informe :

- ✚ que le nouveau camion pour les services techniques a été livré ce jour. Il est rappelé que cette acquisition a été financée à hauteur de 30% du montant H.T par le Département. A ce titre, Alain Bazille, Vice-président du Département viendra le 06 janvier prochain à 16h aux ateliers.
- ✚ que les vœux de la municipalité auront lieu le 07 janvier à 19h et rappelle que la population est invitée.
- ✚ qu'une commission « culture » est envisagée le 10 janvier à 18h afin de préparer le programme des festivités 2023.
- ✚ que le bulletin municipal est prêt à être livré et qu'il est demandé aux élus, lors de leur tournée, de relever les panneaux de rues et les numéros manquants sur les boîtes aux lettres
- ✚ que lors de dernière assemblée générale de l'ASSL, les membres ont émis le souhait que le local réservé aux vestiaires sportifs puisse porter le nom de leur regretté président Claude Laperdrix. Monsieur le maire propose aussi de réfléchir à donner le nom de Dominique Lecorbeiller aux vestiaires du football.

Monsieur Maguet :

- ✚ évoque l'accident d'un administré rue du 08 mai. Monsieur le maire a déjà évoqué les questions de circulation avec ce monsieur et un nouveau rendez-vous est programmé. A ce jour aucune solution n'est idéale, il faut néanmoins poursuivre la réflexion.
- ✚ évoque la réclamation d'une riveraine qui se plaint des véhicules qui montent sur les trottoirs rue Victor Coviaux lors de croisements.
- ✚ regrette certains commérages qui ont été divulgués sur sa personne par un élu, suite à un événement récent.

Madame Rioult informe :

- ✚ que des décorations de Noël, nouvellement acquises, ont été volées sur le rond-point.

La séance est levée à 20h15.